

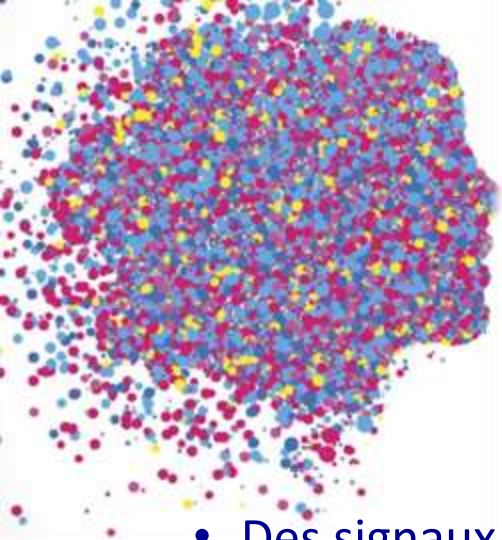
Apports et limites de la téléconsultation et de la télé-expertise

Dr Katia YOUSOV- Neurologue, CRMR Maladie de Huntington, Créteil



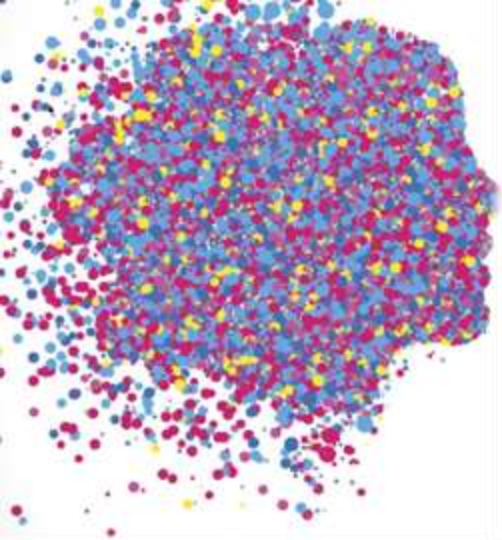
Définitions utiles

- La télémédecine a été définie comme la partie de la médecine qui utilise la transmission par télécommunication d'informations médicales (images, comptes rendus, enregistrements etc...) en vue d'obtenir un diagnostic, un avis spécialisé, une surveillance continue d'un malade, une décision thérapeutique de prescrire de l'état des patients (OMS 1997)
- **Les actes de télémédecine** sont des actes médicaux à distance, au moyen d'un dispositif utilisant des technologies de l'information et de la communication (art L.6313 du Code de la santé publique 2019)
- **La téléconsultation** permet à un professionnel médical de donner une consultation à distance à un patient (éventuellement assisté d'un autre professionnel de santé auprès du patient)
- **La téléexpertise** permet à un professionnel médical (requérant) de solliciter à distance l'avis d'un ou plusieurs professionnels médicaux (requis) pour leur compétences particulières (2 niveaux en fonction de la complexité)



Histoire de la télémédecine = quelques dates clés

- Des signaux de fumée aux pigeons voyageurs (Astruc et al, Press Med Form 2020)
- Années 1920 : téléassistance par téléphone sur les croisières transatlantiques
- 1950 : premiers transferts d'imagerie
- 1959 : 1ère consultation de télépsychiatrie aux USA
- 1989 : création de l'institut Européen de télémédecine au CHU de Toulouse (Pr Louis Lareng, précurseur du SAMU dès 1953 à Toulouse)
- 2004 : abrogation de l'interdiction d'exercer des actes médicaux à distance et autorisation de la télémédecine
- Loi HPST de 2009 et décret du 19 oct 2010 : 1ères définitions des actes de télémédecine (téléconsultation/téléexpertise/télésurveillance/ téléassistance/régulation)
- 2018-2019 : entrée de la télémédecine dans le droit commun (les actes sont pris en charge par l'assurance maladie)
- Télémédecine développée en Neurologie depuis une dizaine d'années (ex : plan national AVC 2010-2014)



Dans « le monde d'avant »

- Encore fallait-il avoir les outils modernes pour pouvoir le faire...
- Avant 2020, beaucoup de sollicitations pour des actes à distance (géographique et temporelle) pour lesquels il était difficile de répondre en restant dans un contexte réglementaire satisfaisant
- La télémédecine des maladies rares était en cours de déploiement en France (PNMR 2017-2022, axe 7)



Puis vint le 17 mars 2020...

- Avec le 1^{er} confinement en lien avec la crise COVID, interruption totale des actes de consultation sur site (hors admissions d'urgence puis dérogations pour les consultations d'urgence)
- Déploiement rapide de l'outil permettant la prise de Rv et la connexion pour les téléconsultations en visiophonie sur ORTIF (Outil Régional de Télé médecine d'Ile de France)





Paris

FRANCE

Le Havre

Rennes

Le Mans

Tours

Loire

Nancy

Strasbourg

Dijon

Basel

Bern

Genève

Lyon

Clermont-Ferrand

Grenoble

Bordeaux

Limoges

Toulouse

Barritz

SWITZERLAND

Blanc Aiguilles

BRUSSELS

LUXEMBOURG

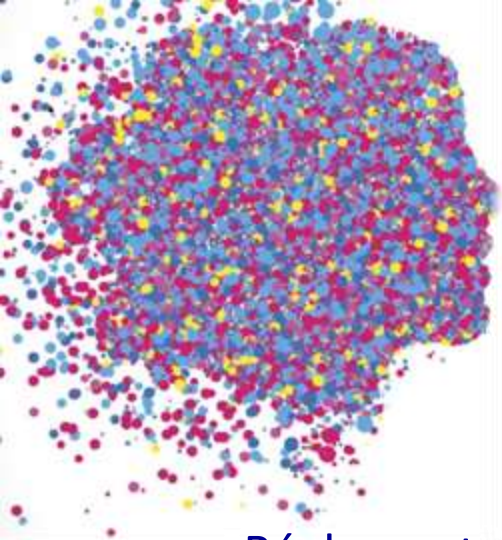
Bonn

Köln

Stuttgart

Munich

Zürich



Conditions réglementaires de la téléconsultation et téléexpertise

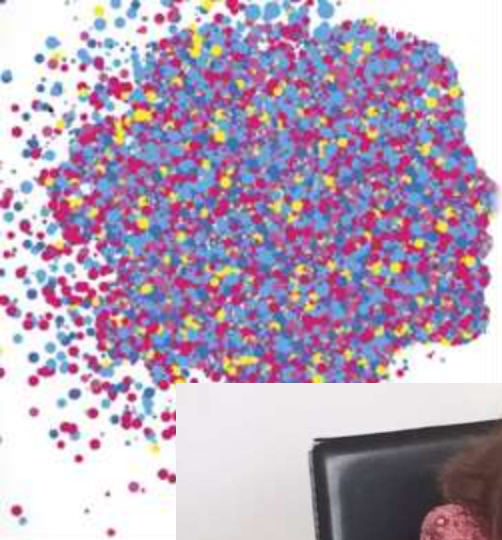
- Réglementation : même exigences que l'exercice médical en présentiel (lois et règlements applicables aux conditions d'exercice, aux règles de déontologie, aux standards de pratique clinique)
- Organiser son activité = plage dédiées
- Locaux adaptés (calme, confidentialité)
- Outils de communication (vidéotransmission) et outils informatiques
- Procédures d'utilisation (y compris en mode dégradé en cas de panne...), contrats avec des prestataires et des fournisseurs (hébergeurs agréés, gestion des habilitations, mesures de sécurité du poste informatique etc..)
- Protection des données et sécurité
- Savoir faire une évaluation à distance et utiliser les matériels et équipements...
- Suivi et analyse des évènements indésirables (problèmes techniques...)



BUREAU MEDECIN

DR. YOUSSOV

Téléconsultation en cours
Merci de ne pas déranger !



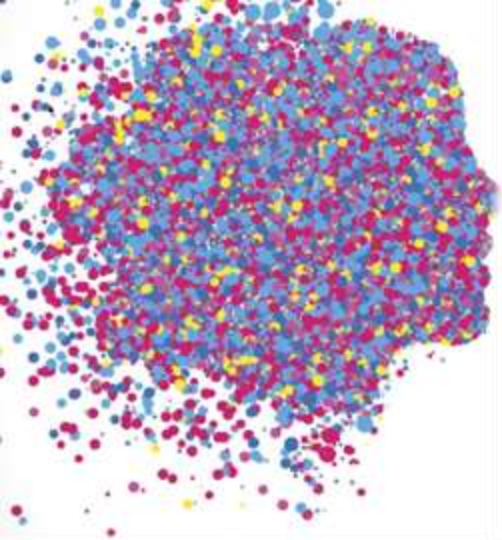
03/12/2021

10



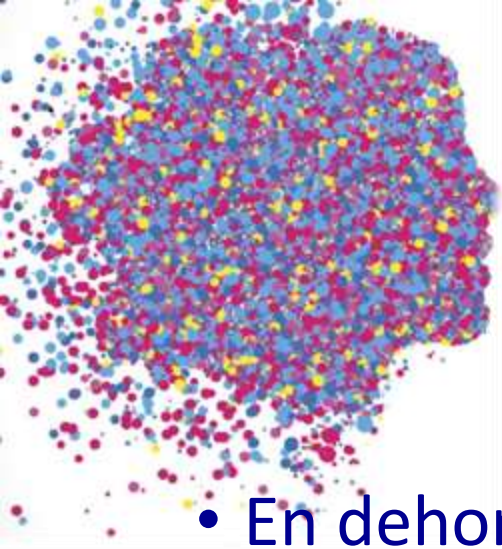
Apport de la téléconsultation

- Tellement mieux qu'un simple appel téléphonique
 - Pour évaluer l'intensité des mouvements involontaires
 - Discriminer les types de mouvements impossible à décrire par téléphone
 - Pour repérer un amaigrissement ou une prise de poids
 - Pour mieux repérer une altération de l'humeur, une altération de l'état général
 - Pour interagir à la fois avec le patient et son(ses) aidant(s)
- Permet de rencontrer des intervenants qui ne se déplacent pas jusqu'aux centres (AdV, intervenants des SAVS-SAMSAH, médecin traitant...)
- Permet de faire des consultations dans la France entière sans déplacer les gens lorsque cela devient difficile ou impossible



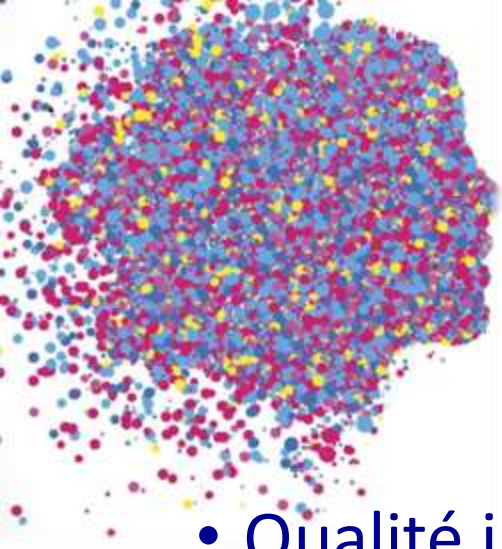
Apports de la téléconsultation (suite)

- Permet de renouveler les traitements, de les ajuster, de faire un arrêt de travail, à l'occasion d'un acte de consultation réglementé
- C'est l'occasion de voir une organisation domestique (aménagement spécifique, installation au fauteuil, au lit, nouveau matériel ou aide technique...) que la personne souhaite partager avec nous
- Permet de prévoir un RV de réévaluation après une modification de traitement pour des patients habitant très loin du centre après une cs sur site
- Permet de scinder une consultation en deux lorsque les problématiques sont trop nombreuses à aborder (ex : évaluation clinique sur site/médico-sociale à distance au décours ou au préalable)
- Permet d'augmenter la fréquence du suivi des personnes difficiles à déplacer si nécessaire
- Permet une reprise de contact parfois plus simple pour des personnes perdues de vue



Limites de la téléconsultation

- En dehors d'une téléexpertise (qui peut comporter des actes ponctuels de télémédecine pour des patients non habituellement suivi sur le CRMR), la télémédecine ne peut être exclusive
- Elle s'adresse à des patients déjà connu du praticien consulté
- Un suivi en téléconsultation doit alterner avec des consultations en présentiel
- Il reste impossible d'envisager une annonce diagnostique en téléconsultation
- Limites de l'examen clinique



Limites de la téléconsultation (suite)

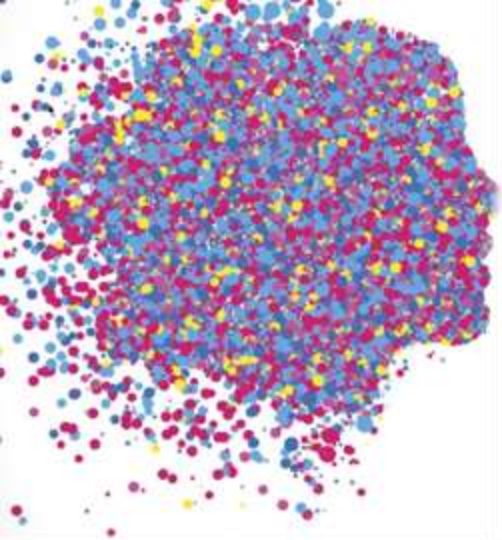
- Qualité inconstante de la visio transmission, instabilité du réseau
- Non disponibilité des outils numériques appropriés au domicile ou en institution
- Difficultés de connexion pour les personnes non familiarisées avec l'informatique (« barrage » psychologique)



03/12/2021

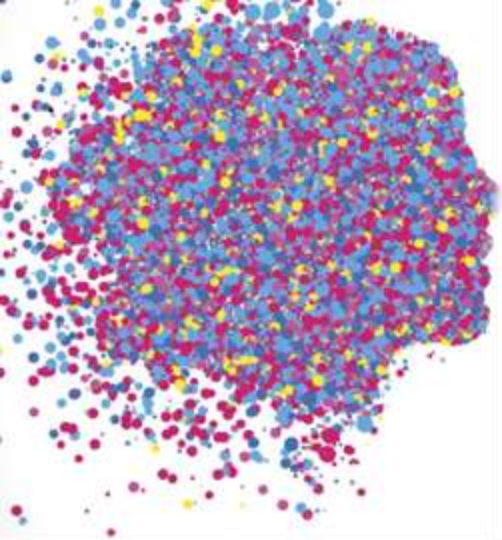
Journée natio





Développement des téléexpertises

- Déjà effective par le biais de la plateforme ORTIF avec envoi des documents concernant le patient au préalable (analyse de dossier, synthèse)
- Par le biais de RCP (réunion de concertation pluridisciplinaires) que nous allons rendre accessibles à des professionnels requérants pour les cas complexes (diagnostiques ou de prise en charge) à travers un outil mis à notre disposition par la filière Brain Team (Rofim), déjà utilisé par le centre constitutif de Lille (Dr Simonin)



Merci de votre attention !

